

ÉDITO

Nous vous souhaitons -rituel
saisonnier oblige- une excellente
année 2014. Mais ce vœu, nous
pouvons aussi contribuer à ce qu'il ne reste
pas vain. Mettre en valeur les meilleures
pratiques, vous montrer des exemples
à suivre, voilà de quoi vous aider à passer
une vraie bonne année 2014. Et, pour
commencer, découvrez dans ce numéro
les lauréats des Trophées CIO, les meilleurs
exemples que nous avons trouvés.

SOMMAIRE

TROPHÉES CIO 2013

Profession de foi des meilleurs DSI : innovation,
efficacité et alignement stratégique **p. 1 à 5**

ENTRETIEN

Comment la DILA expérimente
un cloud privé pour les administrations **p. 6 à 8**

INTERNATIONAL

L'aéroport de Gatwick migre le cœur de
son système d'information dans le cloud **p. 9 à 10**

HUMEUR **p. 11**

TROPHÉES CIO 2013

Profession de foi des meilleurs DSI : innovation, efficacité et alignement stratégique

*Le 10 décembre 2013, comme chaque année, CIO a remis
les Trophées récompensant les meilleures stratégies
informatiques. Trois entreprises ont été récompensées
autour de trois thèmes majeurs. Chaque lauréat revient
ici sur ses bonnes pratiques et délivre ses conseils.*

Le 10 décembre 2013, à l'occasion de la Conférence « Innovation 2014, de l'entreprise 2.0 à la société numérique », CIO et Le Monde Informatique ont remis pour la treizième fois leurs Trophées. Il s'agissait une nouvelle fois de récompenser les organisations aux meilleures pratiques IT et à leurs responsables. Ces meilleures pratiques doivent bien sûr inspirer l'ensemble des entreprises et, notamment, des DSI.

Les candidats ont été, cette année, sélectionnés par la rédaction de CIO parmi les témoins s'étant exprimé sur CIO, qu'il s'agisse de CIO-Online, CIO.PDF ou les événements CIO. Le jury s'est ensuite réuni pour désigner les lauréats de chaque catégorie. Il s'est agi de : la Disic (Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication), dirigée par Jacques Marzin ; Criteo représentée par Julien Simon, Vice-Président de Criteo en charge de l'ingénierie ; et enfin PSA Peugeot Citroën dont la DSI groupe est dirigée par Daniel Zamparini.

Pour en savoir plus



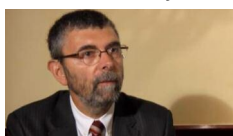
Retrouvez
la cérémonie de remise
des Trophées 2013
sur CIO Online



Trois catégories ont été définies cette année. Elles reflètent les grands enjeux actuels pour les DSI. La première, baptisée Prix de l'Efficacité Opérationnelle, visait à récompenser l'organisation et la DSI ayant fait preuve d'une particulière efficacité. Faire mieux pour moins cher reste en effet un leitmotiv permanent de nombreuses DSI. Le Prix de l'Innovation visait, pour sa part, à récompenser un usage innovant de l'IT avec un bénéfice concret pour l'entreprise. Objet des discussions les plus intenses lors de la réunion du jury, le lauréat a été finalement retenu parce que ce qu'il a mis en place est effectivement déployé à grande échelle. La principale différence entre invention et innovation réside en effet, rappelons-le, dans l'utilisation réelle. Ses apports ont quitté les laboratoires. Enfin, le Grand Prix, notre « palme d'or », visait à mettre en lumière l'excellence dans la gouvernance IT globale de l'entreprise sur une longue période de temps.

Prix de l'Efficacité Opérationnelle : *la Disic dirigée par Jacques Marzin*

Pour en savoir plus



Retrouvez la nomination
de Jacques Marzin
à la tête de la DISIC
sur CIO Online



Le premier des prix, celui de l'efficacité opérationnelle, a été remis par Serge Leblal, Directeur des Rédactions d'IT-News-Info (société éditrice de CIO en France). Il visait à récompenser une DSI ayant réussi à « faire mieux pour moins cher ». Le jury a désigné la Disic (Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication), dirigée et représentée par son directeur Jacques Marzin, comme lauréat.

Jacques Marzin n'est pas un inconnu pour les lecteurs de CIO. En effet, il a été responsable de deux grands projets structurants pour le secteur public. Tout d'abord, il a mis en œuvre le projet Helios de refonte des outils de gestion des collectivités locales. Ensuite, il a dirigé le programme Chorus, le progiciel de gestion de l'exécution budgétaire commun à toutes les administrations d'Etat en France. Fin 2012, il a succédé au créateur de la DISIC, Jérôme Filipini.

Créée il y a trois ans, la DISIC est une petite structure d'une vingtaine de personnes. Elle joue le rôle de « DSI groupe » de l'Etat. « *La DISIC est condamnée à faire mieux pour moins cher puisque les finances publiques sont en attrition* » a rappelé Jacques Marzin en recevant le prix. Les économies sont exigées par les contribuables.

La DISIC a commencé son action avec quelques belles réalisations. Ainsi, elle a construit le cadre stratégique du système d'information de l'Etat. Jacques Marzin a insisté sur le singulier par son ton : il s'agit bien de cesser de considérer un système d'information par ministère voire par établissement pour réfléchir en terme de système unique, avec un maximum de mutualisations. Pour mettre en œuvre cette conception, la DISIC a également dessiné le « plan d'occupation des sols » de l'urbanisation de ce SI unique, « de la Culture à la Défense ». Cette direction a créé une structure de support utilisateurs de niveau 1, en régions et mutualisée, dotée de 1 200 ingénieurs.

En s'appuyant sur l'expérience et les réalisations de Renater, la DISIC a également lancé le chantier du Réseau Interministériel de l'Etat (RIE). La chef du service à compétence nationale en charge du RIE, créé en décembre 2012, Hélène Brisset, a été nommée pour mener le projet en février 2013.

Enfin, le troisième grand chantier est celui du plan stratégique des datacenters de l'Etat, sous la responsabilité de Paul Breida. « *Nous avons l'ambition de passer d'une centaine de datacenters à moins d'une vingtaine d'ici dix ans* » a assuré Jacques Marzin.

En tant que « DSI groupe », la DISIC se repose largement, pour l'opérationnel, sur les DSI de chaque ministère et établissement. Certaines prennent d'ailleurs sous leur responsabilité de gros projets qui sont amenés à être plus ou moins directement mutualisés. « *Sans les DSI ministérielles, nous ne serions pas grand'chose* » a jugé Jacques Marzin. Le Ministère des Affaires Etrangères, par exemple, met en place une dématérialisation de la correspondance diplomatique. Jean-Sébastien Lair, DSI du Ministère de la Culture, est un des évangélistes du logiciel libre dans le secteur public. Un autre de ses chevaux de bataille est la Mémoire Numérique à l'heure où tout se dématérialise. Le Ministère de la Défense est, pour sa part, en pointe sur la logique de l'appropriation des données par les utilisateurs.

L'Etat, en France, est réellement maître de son système d'information et dispose de ses propres forces pour le construire et l'entretenir. Jacques Marzin souligne : « *nous avons 28 000 informaticiens au sein de la fonction publique de l'Etat car nous n'avons pas massivement sous-traité. Et dans chaque ministère il y a des pépites, des compétences extrêmement fortes, de belles aventures* ».

Pour en savoir plus



Retrouvez la nomination
d'Hélène Brisset
à la tête du SCN RIE
sur CIO Online



Bien entendu, la DISIC s'appuie autant que possible sur ces belles histoires présentes un peu partout dans le secteur public. Mais cela ne veut pas dire qu'elle souhaite rester en circuit fermé, bien au contraire. Elle regarde attentivement ce qui se fait à l'extérieur, en particulier pour innover. « *J'invite notamment toutes les start-up à venir m'expliquer ce qu'elles sont en train d'inventer pour que l'on puisse, avec l'INRIA et les DSI de ministères, réfléchir, par exemple, à l'utilité des lunettes connectées dans le secteur public* » s'est enthousiasmé Jacques Marzin.

Un des projets en cours de réflexion est l'unification du collaboratif pour tous les fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce collaboratif s'entend au sens large, y compris jusqu'au réseau social privé.

Mais la DISIC doit cependant faire attention à ne pas « trop » innover. Jacques Marzin a averti : « *nous ne nous adressons pas à la seule population geek mais à toute la population, y compris la centenaire qui reste à domicile et se fait assister.* » Malgré cette énorme contrainte, le numérique est au cœur de la modernisation de l'Etat. « *Aujourd'hui, nous raisonnons 'numérique d'abord' mais 'numérique pour 90 % de la population', très au-delà de la pénétration actuelle des services publics* » a confirmé Jacques Marzin.

La DISIC doit également s'ouvrir à des inspirations venant de l'étranger. Jacques Marzin a admis : « *les Anglo-Saxons communiquent mieux que nous sur leurs grands projets car la tendance, en France, est de préférer faire que faire savoir* ». Des travaux de réflexion sont souvent menés au niveau européen, par exemples : cloud, mémoire numérique, Big Data... Le regret de Jacques Marzin est, cependant, de manquer de ressources pour reprendre et traduire certaines réflexions menées à l'étranger. Il reste dommage que les Français tendent toujours à tout repenser par eux-mêmes, même si c'est pour refaire la même chose que leurs voisins...

Résumant l'avis du jury, Georges Epinette a jugé : « *Le travail de remise à plat mené par la DISIC a réellement été exceptionnel et ce prix a été largement mérité.* » « *De fait, les réussites de la DISIC souffrent d'un manque de communication et de valorisation et ce prix aidera, je pense, à assurer cette valorisation* » a conclu Claude Molly-Mitton, président de l'USF (Utilisateurs de SAP Francophones).

Pour en savoir plus



Retrouvez
la remise du trophée
en vidéo
sur **CIO Online**



Pour en savoir plus



Retrouvez l'intervention de
de Julien Simon
à la conférence
« Marier système
d'information et
entreprise numérique »
du 18 avril 2013
sur **CIO Online**



Pour en savoir plus



Retrouvez
la remise du trophée
en vidéo
sur **CIO Online**



Prix de l'Innovation : Criteo représentée par Julien Simon

Claude Molly-Mitton a ensuite pris la parole pour présenter le deuxième prix remis à l'occasion des Trophées CIO, à savoir le Prix de l'Innovation. En tant que président de l'USF, il était tout à fait indiqué puisque l'innovation était le sujet de l'année pour ce club. « *Un des grands débats, lors de la réunion du jury, s'est centré sur la différence entre une invention et une innovation, cette dernière ayant déjà porté ses fruits* » a expliqué Claude Molly-Mitton.

Criteo, représentée par Julien Simon, Vice-Président de Criteo en charge de l'ingénierie, a reçu le prix des mains de Claude Molly-Mitton. Cette entreprise française était déjà dans l'actualité puisque l'ancienne petite start-up venait d'entrer au Nasdaq.

L'entreprise est opérateur de publicité en ligne et son point fort est de personnaliser les bannières en fonction des préférences des internautes grâce à des analyses de type Big Data. Créée en 2005, elle a commencé comme fournisseur de moteurs de recommandations pour sites web marchands et a « pivoté » en 2008 pour adopter son modèle économique actuel.

La reconnaissance de Criteo est internationale puisque, outre l'introduction au Nasdaq, l'entreprise réalise plus des deux tiers de son chiffre d'affaires à l'étranger dans 42 pays. Et son aventure ne s'arrête pas là. Elle travaille ainsi actuellement au développement d'outils pour le mobile où il existe de grandes difficultés particulières. Julien Simon spécifie : « *nous voulons qu'un utilisateur donné d'un smartphone, d'un PC, etc. soit bien reconnu comme un utilisateur unique quelque soit le terminal qu'il utilise à un moment donné.* »

La gestion de la croissance par la scalabilité est toujours d'actualité. « *Le simple fait de continuer à croître fortement et à ouvrir de nouveaux pays constitue un énorme travail: nous ne sommes toujours pas dans un mode de gestion stabilisé* » indique Julien Simon.

Criteo dispose aujourd'hui de 800 collaborateurs. La capacité à prendre des risques, à innover, ce qui constitue l'esprit start-up, est évidemment difficile à garder mais c'est aussi l'ambition de la société.

Grand Prix : *la DSI de PSA Peugeot Citroën, dirigée par Daniel Zamparini*

Pour en savoir plus



Retrouvez
« Au cœur de la DSI
de PSA, des équipes
bilingues IT/métiers »
sur CIO Online



Garder un « esprit start-up » n'est évidemment pas nécessairement d'actualité dans toutes les entreprises. Quoique...

Le Grand Prix, cette année, a été remis par Georges Epinette, vice-président du Cigref, DOSI du Groupement des Mousquetaires, à une entreprise dont les origines remontent à 1810 : PSA Peugeot Citroën. Si l'entreprise automobile actuelle est plus directement issue de la Société des Automobiles Peugeot fondée en 1896 et devenue PSA en 1966, la première automobile a bien été construite, en 1889-1891, par une entreprise spécialisée à l'époque dans les ustensiles de cuisine (comme les moulins à poivre) et l'outillage (scies...)!

Cette « palme d'or » des Trophées CIO récompense l'excellence dans la gouvernance IT globale de l'entreprise. La DSI de PSA Peugeot Citroën, dirigée et représentée par Daniel Zamparini, DSI groupe, a été distinguée pour un très grand nombre de projets menés dans un contexte particulièrement difficile et pour une organisation exemplaire. Cette organisation repose sur des « équipes bilingues IT/métiers ».

« Le jury a voulu récompenser un parcours exceptionnel durant de nombreuses années dans une entreprise qui, chacun le sait, connaît des difficultés » a expliqué Georges Epinette. Serge Leblal a confirmé : « Nous avons voulu récompenser une belle carrière ». Daniel Zamparini est en effet entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1999 pour prendre effectivement la direction de la DSI un an plus tard, après un parcours d'insertion d'un an qui lui a permis d'étudier les différents métiers du groupe. Il a pu ainsi rencontrer les 500 premiers dirigeants de l'entreprise.

La moyenne de la durée en poste d'un DSI de grand groupe est aux alentours de cinq ans. Daniel Zamparini est, lui, en poste depuis treize ans après avoir connu Sanofi et le monde de l'aérien. Pourtant, l'industrie automobile est l'une des plus complexes qui soit. Il est impossible d'y distinguer des business units indépendantes : toutes les activités sont fortement dépendantes les unes des autres.

Daniel Zamparini se souvient : « Jean-Martin Folz [à l'époque PDG du groupe, NDLR] m'a dit qu'avant de trouver une solution, il fallait bien comprendre le problème ». Autrement dit : avant de mener des projets informatiques pour les métiers, il fallait commencer par comprendre les métiers.

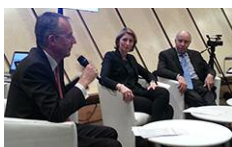
La nouvelle organisation de la DSI a été mise en œuvre dans la foulée de la grande tournée de Daniel Zamparini dans le groupe, à partir de 2000. « S'il y avait une qualité humaine indéniable des équipes au sein desquelles la plupart de mes adjoints actuels ont été recrutés, il y avait aussi une perte de confiance très nette dans la capacité de la DSI à mettre en œuvre la transformation voulue par Jean-Martin Folz, raison pour laquelle, sans doute, j'ai été recruté à l'extérieur » explique le DSI.

Deux principes fondateurs ont été choisis et ont guidé la création de cette nouvelle organisation. Le premier a été de mettre en place des « business unit IT », c'est-à-dire des équipes dédiées chacune à un métier au sein même de la DSI. Chaque de ces équipes sont donc « bilingues IT/métiers ». Ces équipes restent bien sûr rattachées hiérarchiquement à la DSI groupe mais sont devenues des « partenaires intimes » de chaque direction métier. A ces équipes orientées métiers s'est ajoutée une équipe en charge des infrastructures, par principe mutualisées de manière transversale à tout le groupe.

Daniel Zamparini s'est réjoui : « cette organisation a permis de retrouver très rapidement la confiance ». Et, dans un contexte de transformation, la confiance reste l'élément essentiel de base. Cette confiance a permis de tirer un trait sur les errements du passé, comme de grands projets informatiques menés en dehors de la DSI et aboutissant en général à des échecs abandonnés. « La meilleure preuve du retour de la confiance a été, en 2003, quand on nous a demandé d'intégrer à la DSI les équipes d'assistance maîtrise d'ouvrage » s'est souvenu Daniel Zamparini.

Le secteur de l'automobile connaît aujourd'hui une forte crise et une pression concurrentielle exacerbée. L'innovation est donc fondamentale pour chaque entreprise du secteur, y compris l'innovation numérique. Daniel Zamparini a rappelé : « nous avons travaillé sur les véhicules connectés dès les premières années du troisième millénaire et nous avons été l'une des premières entreprises européennes de grande taille à opter pour des serveurs X86 sous Linux, ►

Pour en savoir plus



Retrouvez
« PSA Peugeot Citroën
améliore la performance
commerciale
de ses concessions
grâce à des tablettes »
sur CIO Online



ce qui nous a permis de faire de grands gains de productivité. » Or l'industrie automobile étant impossible à scinder en métiers différents, chaque innovation doit être au service de tout ou, en tous cas, être capable de ne pas être bloquée par tel ou tel service. L'innovation actuelle s'appuie sur les objets connectés, avec des voitures « par nature connectées », dont les données seront de plus en plus traitées en mode Big Data. S'il est évidemment difficile de prendre PSA Peugeot Citrën pour une start-up, le DSI tente de monter autant que possible des équipes réduites agissant en mode start-up.

De la même façon, PSA Peugeot Citroën a multiplié les preuves d'excellence dans l'infrastructure et les télécommunications. L'entreprise a ainsi mis en place sans vraiment le désirer un des premiers clouds privés, simplement en travaillant sur ses nouvelles infrastructures et en ajoutant une à une les caractéristiques d'un tel cloud privé (virtualisation, orchestration, etc.). Cette excellence s'est traduite avec un chiffre simple : 30 % de baisse des budgets malgré un accroissement du nombre d'applications et une présence renforcée de l'entreprise dans de nombreux pays d'Amérique du Sud et d'Asie. Par exemple, le poste de travail Audace coûte « le prix d'un ticket de métro par utilisateur et par mois » mais inclut toutes les fonctions bureautiques, de communication et collaboratives.

Mais l'entreprise n'a cependant pas terminé de relever des défis. Ainsi, le digital est et sera le grand défi des années à venir. Cette révolution touche le cœur de la relation client. En effet, traditionnellement, la relation était assurée par les concessionnaires. Désormais, le digital implique que la marque ait une relation directe avec ses clients. ■

Bertrand Lemaire

Pour en savoir plus



Retrouvez
la remise du trophée
en vidéo
sur **CIO Online**



LE JURY

Le jury était composé à parité de journalistes et de représentants d'organisations utilisatrices des technologies de l'information. Georges Epinette, vice-président du Cigref, DOSI du Groupement des Mousquetaires, a représenté les grandes entreprises françaises. Intervenant régulier dans de nombreuses conférences et DSI emblématique d'un des principaux grands distributeurs français, Georges Epinette est également auteur de nombreux ouvrages et études sur la gouvernance.

Claude Molly-Mitton, président de l'USF (Utilisateurs de SAP

Francophones), représentait tout d'abord le club utilisateur le plus dynamique en France et les utilisateurs d'un des principaux progiciels de gestion intégré du marché. L'USF avait fait, de plus, de 2013 l'année de l'innovation. Enfin, il représentait le secteur public.

Côté journalistes, le jury comprenait Serge Leblal, directeur des rédactions d'IT News Info (société editrice de CIO ainsi que de Le Monde Informatique, Réseaux & Télécoms et Distributive) et Bertrand Lemaire, chef des informations de CIO. ■

Mardi 28 janvier 2014 de 8 h 30 à 12 h 30 • Centre d'affaires Paris Trocadéro • Paris 16^e



LE POSTE DE TRAVAIL, FER DE LANCE DE L'ENTREPRISE NUMERIQUE

Comment l'ubiquité numérique transforme les organisations



INSCRIVEZ-VOUS

Conférence gratuite réservée aux décideurs informatiques des entreprises utilisatrices.

Comment la DILA expérimente un cloud privé pour les administrations

Jean-François Imokrane, responsable du pôle organisation des systèmes d'information de la DILA (Direction de l'Information Légale et Administrative) mettait en œuvre pour celle-ci un cloud. De fil en aiguille, le voilà responsable du projet G-Cloud. Avec lui, nous revenons sur un projet ambitieux et prometteur : un cloud privé pour les administrations d'Etat.



CIO : Fin 2013, la DILA (Direction de l'Information Légale et Administrative) lançait officiellement l'exploitation du prototype de cloud privé des administrations, projet qui date de début 2012. Qu'est-ce qui a motivé la mise en œuvre d'un tel projet ?

Jean-François Imokrane : À l'origine, notre cloud a été pensé pour répondre à nos propres besoins. Jusqu'alors, nous possédions une salle machine qui portait à la fois des éléments de gestion et des éléments de production. Chacune des publications du JO [Journal Officiel, NDLR] vivant avec un certain nombre de contraintes, l'informatique se doit d'être extrêmement résiliente. Le JO doit sortir tous les jours et on ne peut bien évidemment pas se permettre d'interruption de service.

Etant donné que notre salle était un peu vieillissante du point de vue de l'infrastructure, notamment en terme d'alimentation en électricité et au niveau de la climatisation, on prévoyait une année 2015 compliquée avec peut-être à la clé l'incapacité à s'étendre davantage et des difficultés pour garantir la continuité de service.

Nous avons donc développé un projet de salle neuve en Tiers 3+ et nous avons profité de l'opération pour lancer un marché de refonte de l'informatique. Il faut savoir que certaines de nos publications consomment des ressources de manières irrégulières. Le BALO [Bulletin des annonces légales obligatoires, NDLR] par exemple, tourne de janvier à décembre avec une montée en charge au printemps et à l'automne. Nous nous sommes donc penchés sur l'allocation dynamique de ressources et sur les économies que l'on pourrait réaliser grâce à un tel système. Notre cloud est donc opéré par la DILA et est intégré par Accenture avec des technologies Cisco, NetApp et VMware (FlexPod).

CIO : L'idée d'un Cloud a-t-elle été facilement acceptée au sein de l'administration ? On connaît bien les réticences que peuvent engendrer un tel sujet.

Jean-François Imokrane : À la base, nous avons commencé à réfléchir au sujet sans penser particulièrement à un Cloud au sens strict du terme. Mais il est vrai que le sujet est vite apparu comme inévitable. En lien avec la DISIC [Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication, « DSI groupe de l'Etat »], nous nous sommes demandés pourquoi l'informatique en nuage ne pourrait pas être un levier de rationalisation et d'optimisation des datacenters de l'Etat. Les réactions ont bien entendu été mitigées.

D'un côté, les personnes possédant les connaissances nécessaires ont adhéré ; de leur côté, les personnes étrangères au sujet ont eu peur. C'est d'ailleurs une réaction très naturelle. On entend beaucoup de choses telles que « cette solution n'est vraiment pas mal, mais pas pour moi ». De mauvais raccourcis sont parfois faits : « les uns vont servir les autres, la rationalisation est trop importante... ». Nous nous devons donc d'expliquer et de démontrer les avantages de la solution à travers le prototype mis en place et prouver que l'informatique en nuage peut être un levier de rationalisation et d'optimisation des datacenters de l'Etat. Nous devons montrer à la communauté ►

Pour en savoir plus



Retrouvez
le G-Cloud
sur CIO Online



ministérielle de quoi il s'agit. En même temps, le prototype nous permet de voir et de tester ce qu'est le Cloud computing et ce qu'il peut nous apporter.

CIO : *Pourriez vous revenir sur les positions respectives de la DILA et de la DISIC au niveau du G-Cloud ?*

Jean-François Imokrane : En effet, il est important de bien comprendre la différence des rôles. La DILA et la DISIC ont des missions très différentes et complémentaires. Le nombre de personnes travaillant là-bas est d'ailleurs plutôt réduit, environ 20 personnes. Par conséquent, ils n'ont pas vocation à être opérateurs. Leur rôle relève plus de la maîtrise d'ouvrage stratégique. La DISIC oriente le projet et nous le mettons en œuvre.

N'oublions pas de préciser que la DILA ayant récemment modernisé sa salle et utilisant celle-ci pour répondre à ses propres besoins avait de sérieux avantages pour développer un modèle client-four-nisseur, notamment grâce à son budget annexe [Budget séparé du budget de l'Etat, comme d'autres administrations opérant de la vente de services ou de biens, NDLR].

Une partie des prestations délivrée par la DILA est facturée. Nous nous sommes donc rapprochés de la DISIC et avons proposé notre aide pour le G-Cloud. Grâce à notre activité interministérielle déjà développée, notamment à travers S.O.L.O.N (Système d'organisation en ligne des opérations normatives), la DISIC a retenu notre projet. La DISIC travaille en fait véritablement sur un passage à la vraie grandeur. La DILA reste à ses côtés en tant que partenaire dans le plan d'action sur des cas d'usages dans d'autres ministères.

Nous devrions d'ailleurs pouvoir bâtir un plan d'action début 2014 sur 3 ou 4 mois. Celui-ci sera desiné à la fin de la phase « prototype ».

CIO : *Quel est le but du prototype ? Pourquoi ne pas avoir directement développé un modèle viable sur le long terme ?*

Jean-François Imokrane : L'objectif originel n'était pas de dessiner ce que sera le Cloud gouvernemental de demain. Notre but était et est toujours à l'heure actuelle de déterminer et d'identifier des possibilités sur la base d'une infrastructure définie pour que chacun des ministères puisse toucher du doigt cette nouvelle manière de consommer l'informatique.

Nous ne voulions surtout pas oublier de tester quelque chose ou passer à côté d'une solution qui pourrait s'avérer comme étant la bonne. Le fait de posséder un prototype et de procéder à cette phase d'essai nous permet de valider et de tester plusieurs concepts.

Pour le moment, ce qui en ressort, c'est que les solutions IaaS et PaaS sont suffisantes pour travailler vite et pour valider quelques principes de base. Il faut définir un certain nombre de procédures, par exemple : comment un ministère peut commander une machine virtuelle, comment provisionner, comment s'inscrire...

Les enjeux sont bien entendu la robustesse du réseau mais aussi son comportement lorsque les différents ministères font circuler des données sur le réseau interministériel. Le but principal actuellement est réellement de faire du cas d'usage et de valider des schémas et des concepts. La fermeture du prototype est d'ailleurs prévue le 29 avril prochain. ►

UNE CARRIÈRE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

C'est en 1988 que Jean-François Imokrane entame sa carrière. Il a d'abord sorti de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques avec une spécialisation en systèmes informatiques, il décroche un poste de chef de projet en tant qu'ingénieur système à la Direction générale de l'armement. Il restera à son poste un peu plus de 6 ans avant de passer en 1995 responsable du service informatique, toujours à la direction générale de l'armement, au centre d'essais en vol de Brétigny sur Orge. Après 3 ans passés à ce poste, c'est en juin 1998 qu'il monte à l'administration centrale de la direction générale de l'armement en tant que responsable informatique. Sa mission était d'homogénéiser l'informatique de la région parisienne, particulièrement hétérogène à cette époque. Plusieurs datacenters sont alors sous sa responsabilité. Il devra les regrouper en un seul et rationaliser le portefeuille applicatif. Un challenge

motivant pour Jean-François Imokrane qui, au cours de sa carrière, se trouvera presque toujours dans une position où des changements doivent être entrepris. La rationalisation est son mot d'ordre.

En 2001, les choses s'accroissent. Jean François Imokrane passe à la direction des journaux officiels en tant que DSI. Il y exerce alors une activité « plutôt bicéphale » : sous sa responsabilité, une informatique traditionnelle de gestion mais aussi une informatique très industrielle de production « pré-press ». Il occupera alors son poste pendant 8 ans, en procédant notamment à la refonte des structures basses avant, finalement, de devenir DSI de la DILA, résultat direct du rapprochement des deux informatiques de la Documentation Française et des Journaux Officiels en 2008. C'est à ce poste qu'il prend finalement les commandes du projet G-Cloud pour la DILA, sous maîtrise d'ouvrage DISIC. ■

CIO : Concrètement, quels sont aujourd'hui les services proposés par le G-Cloud aux ministères ?

Jean-François Imokrane : Aujourd'hui, le G-Cloud propose dans un environnement Tiers 3+ de non-production trois types de services qui, toutefois, ne représentent peut-être absolument pas ce que sera le G-Cloud de demain.

On retrouve ainsi la possibilité de tester l'acquisition de service de VM nues ou sous systèmes Windows ou Linux Red Hat. La distribution Debian sera peut-être intégrée à terme.

Parler d'« environnement de non-production » signifie que les ministères ne doivent pas, pour le moment, migrer leur vraie production dans le G-Cloud. Celui-ci n'est qu'un prototype et les garanties ne sont pour le moment pas suffisantes.

Un environnement PaaS est par ailleurs disponible. Il se pose en outil de développement collaboratif pour les équipes projet avec un socle Redmine. Une plate-forme de développement collaboratif a d'ailleurs été mise en place pour les équipes projet.

Celle-ci comprend notamment un wiki. L'ensemble du prototype est accessible via un portail comprenant des informations générales et des fonctions pour commander un service, simuler l'achat, commissionner et dé-commissionner des machines virtuelles ainsi que de gérer des options, notamment l'attribution de plus de puissance processeur, de plus de mémoire ou de davantage de stockage. Le prototype nous dira si ces solutions doivent être ou non validées.

CIO : Comment va se passer la facturation des services une fois que le projet ne sera plus un simple prototype ?

Jean-François Imokrane : Pour le moment, le système est entièrement gratuit. Le modèle de facturation est quand à lui en cours d'étude. C'est une problématique complexe mais deux hypothèses semblent malgré tout sortir du lot.

La première consisterait à donner l'autorisation, dans chaque ministère, à une ou plusieurs personnes, de gérer les dépenses et d'organiser le workflow en validant ou non les budgets des différentes équipes. C'est ce workflow qui est expérimenté actuellement.

Une deuxième hypothèse, à valider avec la DISIC, pourrait reposer sur l'interministérialité. Dans ce cas précis, les dépenses seraient portées par la DISIC.

C'est donc au moment de l'affectation des crédits que l'on concevrait l'opération. ■

Adrien Geneste

QU'EST CE QUE LE G-CLOUD ?

Le G-Cloud est un centre d'hébergement de données de nouvelle génération et dédié aux organisations ministérielles françaises. C'est la DILA (Direction de l'information légale et administrative), qui a signé avec Accenture un marché de trois ans pour le concevoir et le mettre en œuvre. Le but de cette opération est essentiel : améliorer de manière significative les services hébergés par la DILA, à la fois pour sa propre utilisation mais aussi à un niveau interministériel. Le G-Cloud se pose ainsi comme l'une des premières infrastructures de type Cloud mise en place au sein de l'Etat français.

Grâce à cette nouvelle approche, les ministères devraient à

terme pouvoir disposer d'une infrastructure informatique de confiance, flexible et évolutive. La disponibilité, l'accès, mais aussi les performances des services délivrés par la DILA devraient en outre être considérablement améliorés et la production de nouveaux e-services, essentiels dans un futur proche, facilitée.

Encore à l'état de prototype, le G-Cloud, lancé le 28 octobre dernier, devrait cesser sa phase expérimentale en avril prochain. Les données récoltées durant cette période devraient permettre de déterminer sous quelle forme le G-Cloud devrait définitivement naître. ■

Jeudi 13 février 2014 • de 8 h 30 à 12 h 30 • Centre d'affaires Paris Trocadéro • Paris 16^e

LA RÉVOLUTION CLOUD NE FAIT QUE COMMENCER

IaaS, PaaS et SaaS continuent de transformer l'entreprise



INSCRIVEZ-VOUS

Conférence gratuite réservée aux décideurs informatiques des entreprises utilisatrices.

L'aéroport de Gatwick migre le cœur de son système d'information dans le cloud

Situé en banlieue de Londres, l'aéroport international de Gatwick est le deuxième plus important aéroport du Royaume-Uni avec plus de 34 millions de passagers par an. Il a mis en place un plan de réduction du nombre de ses serveurs de 800 à 250. Nos confrères de Computer World UK ont enquêté sur son expérience.

Dans le cadre d'une vaste stratégie IT, l'aéroport de Gatwick a l'intention de devenir le premier à déplacer sa base centrale de données opérationnelles dans le cloud. L'aéroport, qui a subi une transformation majeure du système d'information depuis sa vente par BAA en 2009, cherche à adopter une politique « cloud first » et à réduire son nombre de serveurs de 800 à 250, sur trois ans.

« À Gatwick, tout va être dans le cloud » explique Anthony Lamoureux, directeur du service IT de l'aéroport. Il poursuit : « c'est du moins la meilleure réponse que nous ayons trouvée pour répondre à la stratégie mise en place. Pourquoi cela ne le serait pas ? ». Une composante importante de ce plan sera de déplacer les bases de données opérationnelles de l'aéroport (AODB) hors site avec l'aide d'une SSII spécialisée dans les problématiques aéroportuaires, UFIS, a déclaré Anthony Lamoureux. Elle se basera sur sa plate-forme Airtilus pour y parvenir.

Gagner en efficacité tout en réduisant les coûts

Les bases de données opérationnelles de l'aéroport (AODB) contiennent une grande variété d'informations logistiques, essentielles au fonctionnement de l'aéroport. Pour Gatwick, cela implique des téraoctets d'informations telles que les personnes présentes dans tel avion, où vont-elles et où tels repas doivent être servis. Toutes ces données sont conservées dans les bases de données SQL.

En plaçant ces informations dans le nuage, l'aéroport de Gatwick s'attend à retirer entre 90 et 100 serveurs actuellement consacrés au fonctionnement de sa base de données opérationnelle, dans ses deux datacenters sur site. Cela permettrait des économies de plusieurs centaines de milliers de livres par an. Certaines parties du système seront également transférées au début de l'année prochaine, ce qui fait de Gatwick le « premier aéroport au monde à utiliser une base de données opérationnelle dans le cloud », argue Anthony Lamoureux.

Comme d'autres entreprises commencent à utiliser des plates-formes de cloud, il deviendra également beaucoup plus facile de partager des informations avec les exploitants de l'aéroports. « Le truc avec les AODB, c'est que quand un aéroport les met dans le cloud, il gagne en efficacité. Imaginez alors la puissance que l'on pourrait avoir avec plusieurs aéroports dont les bases de données seraient interconnectées, par exemple, entre Gatwick et Schiphol [Amsterdam]. Nous aurions immédiatement toutes les informations sur les vols transitant entre les deux aéroports », déclare le directeur du service IT. Il ajoute : « vous n'avez pas à avoir un vieux connecteur X25 entre Londres et une autre société qui envoie ensuite ces informations via des fils partout dans le monde, ce qui est actuellement la façon dont tous les aéroports fonctionnent. »

Le cloud n'est qu'une partie de la stratégie IT de l'aéroport

Dans le cadre de sa stratégie, Gatwick a également l'intention de déplacer dans le cloud environ 300 serveurs de tests. Du point de vue de l'utilisateur final, l'aéroport a déjà mis en place des solutions SaaS (Software as a Service), par exemple des outils pour sécuriser le stockage et la collaboration.

La stratégie de cloud est l'une des d'initiatives IT avant-gardistes mises en place à l'aéroport. Cela inclut ►

un partenariat avec Google pour permettre aux voyageurs d'utiliser Maps pour se déplacer à l'intérieur de l'aéroport et pour l'installation d'un système de reconnaissance automatique des passagers.

Les systèmes de reconnaissance humaine (HRS) ont été mis à l'essai plus tôt cette année et des plans visant à les développer sont en route. Ils permettraient, par exemple, d'informer les passagers retardataires via une alerte sur leur smartphone. C'est un problème majeur pour les compagnies aériennes soumises à une stricte réglementation sur les retards.

Anthony Lamoureux a déclaré: « Gatwick est un endroit révolutionnaire. L'idée est d'avoir les meilleures équipes composées des meilleurs personnes pour n'avoir à tout gérer soi-même. L'aéroport n'est pas une société spécialisée dans l'informatique. Ce qu'il faut, c'est trouver les bons partenaires, experts dans ce qu'ils font, et qui, de surcroît, savent en tirer de la valeur. C'est pourquoi nous travaillons avec des gens comme Google ». ■

Matthew Finnegan, Computer World UK / Traduction: Oscar Barthe

Pour en savoir plus



Retrouvez
la version originale
sur
Computer World UK



L'espace "Actualité juridique des DSI"

CIO-Online vous propose un espace dédié à l'actualité juridique des DSI et des managers IT. Il est réalisé en partenariat avec le cabinet Féral-Schuhl Sainte-Marie et Maître Féral-Schuhl, auteure de "Cyberdroit", batonnière élue du barreau de Paris.

Retrouvez dans cet espace l'essentiel de l'actualité du domaine et inscrivez-vous à la newsletter mensuelle.

ACTUALITE | PAROLES DE | EXPERTISES | CIO TV | CONFERENCES | LIVRES BLANCS | PARTNER ZONE | NEWSLETTER | RSS

Rechercher OK

L'actualité juridique des DSI

CIO cio-online.com
MANAGEMENT
DES SYSTEMES
D'INFORMATION

en partenariat avec
**Maître Christiane
Féral-Schuhl**
et le Cabinet
Féral-Schuhl / Sainte-Marie

CYBERDROIT
LE DROIT A L'ÈRE DE L'INFORMATIQUE

CIO.pdf **CIO club**

CONNEXION AU CIO PDF

E-MAIL :

MOT DE PASSE :

OK Mot de passe oublié ?

Créez votre compte

CIO.pdf

CIO est disponible au format PDF directement dans votre boîte email.

Le BYOD maîtrisé

Etienne Papin - Avocat associé du cabinet Féral-Schuhl / Sainte-Marie

Bring Your Own Device. Derrière cette expression - qui ne connaît pas encore son équivalent en français - se cache une pratique qui soulève de nombreuses questions au sein des DSI. Quels sont les risques ? Quelles sont les obligations de l'entreprise et du salarié ? Que dit la loi ?

Tribune rédigée en collaboration avec Justine Sinibaldi, avocate du Cabinet Féral-Schuhl / Sainte-Marie.

[Lire la suite](#)

11/03/2013 - Examen par l'administration fiscale de fichiers externalisés

Dans un arrêt du **26 février 2013**, la Cour de cassation a jugé que les opérations de visites et saisies par les agents de l'administration fiscale, visées à l'article L.16B du livre des procédures fiscales, impliquaient « la possibilité d'examiner en ce lieu tous les documents et supports d'information susceptibles d'y être consultés et exploités ». Dès lors que les fichiers sont accessibles depuis les locaux visités, même si leur hébergement est externalisé, ils peuvent être examinés par les agents de l'administration.

Pour lire l'arrêt sur Légifrance.

Retrouvez toute l'information juridique du DSI sur Cyberdroit.fr

vmware

webinaire à la demande **INSCRIVEZ-VOUS**

CIO Événements

Chaque mois, CIO organise des événements stratégiques en matière de veille technologique.

CIO TV

Chaque semaine, CIO vous propose des conférences

SAVOIR PARTAGER SA FIERTÉ

J'AI REMPORTÉ LE
TROPHÉE C.I.O. 2014!

CHEF DES INFORMATIENS
OBTUS ?

FÉLICITATIONS.



(F.K)

CIO EVENEMENTS 2014

Inscrivez-vous dès à présent aux conférences 2014 sur cio-online.com

28 janvier 2014

LE POSTE DE TRAVAIL, FER DE LANCE DE L'ENTREPRISE NUMÉRIQUE

Comment l'ubiquité numérique transforme les organisations

13 février 2014

LA RÉVOLUTION CLOUD NE FAIT QUE COMMENCER

IaaS, PaaS et SaaS continuent de transformer l'entreprise

18 mars 2014

LE DSI AU SERVICE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Intégration, innovation et disponibilité au service du client-roi

Pour toute demande concernant CIOpdf : cio-abonnement@it-news-info.com - N° de téléphone dédié : 03 27 32 26 29

Une publication de :

IT NEWS INFO - 40 boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes • Tél. : 01 41 97 61 45

Chef des informations : Bertrand Lemaire • blemaire@it-news-info.com

Ont participé à ce numéro : Oscar Barthe, Adrien Geneste

Principaux associés : Adthink Media et International Data Group Inc.

Président : Bertrand Gros

Directeur de publication : Bertrand Gros

Directeur général : Jean Royné

Président du groupe Adthink Media : Sylvain Morel

Réalisation : Rémy Beaudégel

SEPIA Studio - 6 rue Jules Simon 92100 Boulogne

CIO est édité par IT NEWS INFO, SAS au capital de 3 000 000 €

Durée de la société : jusqu'au 7 septembre 2106

Siret : 500 034 574 00029 RCS Nanterre